



CCJE-BU(2020)1

Strasbourg, 29 janvier 2020

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE)

Questionnaire pour la préparation de l'Avis No. 23 du CCJE (2020) :

**« Le rôle des associations de juges
en faveur de l'indépendance de la justice »**

*Veillez dans vos réponses ne pas envoyer d'extraits de votre législation
mais décrivez la situation de manière brève et concise.*

En général

1. Combien d'associations de juges (veuillez noter qu'elles peuvent avoir des noms différents) existent dans votre pays ?

a) Pour les juges de toutes les juridictions et de tous les niveaux de tribunaux : *Congrès panrusse de juges, Conseil de juges de la Fédération de Russie.*

b) Pour les juges de certaines juridictions seulement : *Collège supérieur de qualification de juges, Contrôle des changes et des exportations, conférences de juges, conseils de juges, collèges de qualification et commissions d'examen dans les sujets de la Fédération de Russie.*

c) Pour les juges de certains niveaux de juridiction seulement : *conseils de juges dans les cours.*

d) Existe-t-il des associations de juges sur d'autres critères (i.e., des femmes juges) : *non.*

Nombre total de tous les types d'associations de juges : *pas de statistiques.*

Autres objectifs : *pas d'objectifs.*

Adhésion

2. Quelles sont les conditions d'adhésion aux associations de juges ?

Formation conformément aux exigences de la Loi fédérale du 14 mars 2002 N 30-FZ « Sur les organes de la communauté judiciaire en Fédération de Russie ».

3. Les procureurs sont-ils membres des associations de juges ?

Non.

Cadre juridique / objectifs

4. Quel est le cadre juridique de l'association de juges ? Existe-t-il des dispositions légales spécifiques (loi, règlement intérieur) qui concernent les associations de juges dans votre pays ?

Les organes de la communauté judiciaire exercent leurs activités de manière collégiale et transparente, dans le strict respect des principes de l'indépendance des juges et de la non-ingérence dans l'activité judiciaire.

Les organes de la communauté judiciaire sont formés sur les principes d'élection, de renouvellement et de responsabilité aux organes qui les ont élus (à l'exception des collèges de qualification de juges et des commissions d'examen).

Les documents régissant le fonctionnement des organes judiciaires de la communauté sont définis dans la Loi fédérale du 18.03.2002 N ° 30-FZ – ce sont les actes approuvés par les organes judiciaires de la communauté – les Règlements du Congrès de juges de la Russie, du Conseil de juges de la Fédération de Russie, du Contrôle des changes et des exportations et le Règlement sur les activités du Collège supérieur de qualification de juges de la Fédération de Russie, ainsi que des documents pour les autorités judiciaires de la communauté dans les sujets de la Fédération de Russie.

5. Selon leurs statuts, quels sont les principaux objectifs des associations de juges ? (veuillez cocher oui ou non et indiquer par "1", "2" et "3" les trois objectifs les plus importants)

Défendre et promouvoir l'indépendance des juges et du pouvoir judiciaire	O <u>oui</u> O non
Défendre et promouvoir l'État de droit	O <u>oui</u> O non
Lutter pour la protection économique des juges	O <u>oui</u> O non
Lutter pour la sécurité sociale et physique des juges	O <u>oui</u> O non
Contribution au développement du droit	O <u>oui</u> O non
Formation des juges	O <u>oui</u> O non
Éthique et responsabilité des juges	O <u>oui</u> O non
Implication dans l'autonomie judiciaire, notamment en influençant l'élection des fonctionnaires de l'administration autonome	O oui O <u>non</u>

Le travail des médias	O <u>oui</u> O non
Organiser des conférences	O <u>oui</u> O non
Contacts et réseaux internationaux	O <u>oui</u> O non
Autres objectifs (quels)	O oui O non

Soutien aux juges individuels

6. a) Comment les associations de juges interagissent-elles avec les juges individuels ?

Les juges peuvent demander des éclaircissements sur diverses questions concernant le statut des juges et le statut juridique (dans les limites de la compétence de l'organe de la communauté judiciaire).

- b) Les juges peuvent-ils obtenir une assistance de l'association (de quelle nature) ?

Oui. Voir la réponse précédente.

- c) Les associations de juges défendent-elles les juges à titre individuel (contre quoi) ?

– Le représentant du Conseil de juges a le droit de participer à la discussion du projet de la Loi fédérale sur le budget fédéral à l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie.

– Aussi, en correspondance avec la norme de la partie 5 de l'article 33 de la Loi sur le système judiciaire, la taille des fonds budgétaires alloués au financement des cours dans l'exercice en cours ou à allouer pour l'exercice suivant, ne peut être réduite qu'avec le consentement du Congrès panrusse de juges ou du Conseil de juges de la Fédération de Russie.

– En même temps dans la norme du point 2 de l'article 2 de la Loi fédérale du 10 février 1999, N 30-FZ « Sur le financement des cours de la Fédération de Russie » il est constaté que la réduction de la taille du budget alloué au financement des cours de la Russie au cours de l'exercice ou à l'allocation pour l'exercice suivant, pas plus de 5%, ne peut être effectuée qu'avec le consentement du Conseil de juges de la Fédération de Russie.

– Plaidoyers en faveur des juges en cas de publications négatives à leur encontre dans les médias, réfutation d'informations erronées.

7. En cas d'atteinte à l'indépendance d'un juge ou du pouvoir judiciaire, par quels moyens les associations de juges réagissent-elles ?

Les positions officielles sur diverses questions sont publiées sur le site Web du Conseil de juges de la Fédération de Russie.

8. Les associations de juges ont-elles une influence sur la nomination ou la promotion des juges ?

Les Collèges de qualification de juges examinent les candidatures des candidats aux postes de juge et donnent leur avis sur la recommandation de ces personnes au poste de juge ou sur le refus d'une telle recommandation.

9. Les associations de juges ont-elles une influence sur les procédures disciplinaires ?

Dans le cas de la détection des signes de la perpétration par le juge de la faute disciplinaire le Conseil de juges a le droit de procéder à la vérification et d'envoyer au Collège de qualification de juges l'appel imposant au juge de prononcer une sanction disciplinaire, y compris sous la forme de la résiliation.

10. Les associations de juges ont-elles une influence sur la formation ?

De sorte que les organes judiciaires de la communauté sont formés pour l'expression des intérêts des juges, et la tâche principale est de participer dans l'organisation, le recrutement et la fourniture de ressource de l'activité judiciaire, la protection des droits et intérêts légitimes des juges, les autorités judiciaires de la communauté afin de l'efficacité de la formation des juges ont le droit de demander les informations nécessaires et d'élaborer des recommandations sur l'amélioration de l'activité dans la partie du perfectionnement des juges, coordonner les plans de reconversion, d'approuver les sujets d'actualité, de conférences, de fournir des conférenciers intervenants, etc.

Ressources

11. Y a-t-il des frais d'adhésion ?

Non.

12. Quelles sont les autres ressources disponibles pour les associations de juges ?

Pas d'autres ressources. Financement du budget fédéral uniquement.

Conformément à la loi, le soutien financier et logistique aux activités des organes de la communauté judiciaire incombe au Département judiciaire de la Cour Suprême de la Fédération de Russie.

Administration des associations de juges

13. Comment sont choisis les organes directeurs, le secrétariat et les fonctionnaires des associations de juges ? Quelle est la durée de leur mandat ?

La formation et la durée du mandat des organes de travail est établie conformément à la Loi fédérale 18.03.2002 N 30-FZ et les documents régissant les activités des organes judiciaires de la communauté – actes approuvés par les organes judiciaires de la communauté – Règlements du Congrès de juges, du Conseil de juges de la Fédération de Russie, du Contrôle des changes et des exportations, et le Règlement sur les activités du Collège supérieur de qualification de juges de la Fédération de Russie, ainsi que les documents pour les autorités judiciaires de la communauté dans les sujets de la Fédération de Russie.

14. Y a-t-il des restrictions quant au nombre de mandats des membres des organes directeurs des associations de juges et, si oui, combien de mandats et pour quelle durée ?

Voir la réponse précédente.

15. Existe-t-il des restrictions pour devenir un fonctionnaire d'une association de juges ?

Les juges à la retraite ne peuvent être élus dans les collèges de qualification.

Interactions avec les institutions de l'État et les partis politiques

16. Comment les associations de juges interagissent-elles avec le parlement ?

Initier, élaborer et soumettre un projet de loi à la Cour Suprême de la Fédération de Russie, qui est dotée du droit d'initiative législative.

Le représentant du Conseil de juges a le droit de participer à la discussion du projet de la Loi fédérale sur le budget fédéral à l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie.

Les associations de juges sont-elles impliquées dans le processus législatif ?
Si oui, comment (de manière formelle ou informelle) ?

Oui. Si nécessaire, des projets des lois fédérales sont lancés et élaborés par le Conseil de juges et soumis à la Cour Suprême de la Fédération de Russie qui a le droit d'initiative législative.

17. Comment les associations de juges interagissent-elles avec le gouvernement, en particulier avec le ministère de la justice ?

Participent à des réunions conjointes sur les projets des lois qui sont en cours d'élaboration pour développer la législation du système judiciaire et de la Loi « Sur le statut des juges dans la Fédération de Russie ».

Les organes de la communauté judiciaire ont le droit de demander et de recevoir des associations les informations et les documents nécessaires à leurs activités.

18.

a) Comment les associations de juges interagissent-elles avec les partis politiques ?

Interaction est exclue. La loi interdit aux juges d'appartenir à des partis politiques, de soutenir financièrement ces partis et de participer à leurs actions politiques et autres activités politiques.

b) Certaines associations de juges ont-elles des liens avec certains partis politiques ?

Pas d'informations.

c) Y a-t-il une influence de la politique des partis au sein des associations de juges ?

Pas d'informations.

19.

a) Comment les associations de juges interagissent-elles avec le Conseil de la Justice ?

Pas d'informations.

- b) Quel est le rôle éventuel des associations de juges dans la sélection des membres du Conseil de la Justice et/ou des présidents des tribunaux et des juges (veuillez décrire) ?

Des candidats peuvent être recommandés.

20. Comment les associations de juges interagissent-elles avec l'administration des tribunaux et quels sont, le cas échéant, les problèmes dans ces relations ?

Formulation de recommandations, discussion commune des problèmes.

Interactions avec d'autres organisations

21.

- a) S'il y a plusieurs associations de juges, comment interagissent-elles entre elles?

Ont le droit d'échanger les informations nécessaires sur leurs activités.

- b) S'il y a plusieurs associations de juges, comment les autres parties prenantes traitent-elles ce fait ?

Pas d'information.

22. Comment les associations de juges interagissent-elles avec les ONG ?

Les organes de la communauté judiciaire ont le droit de demander et de recevoir des associations les informations et les documents nécessaires à leurs activités.

23. Comment les associations de juges interagissent-elles avec les organisations étrangères ou internationales ?

Dans les limites de leur compétence, il existe des liens directs avec les organes de la communauté judiciaire et les associations professionnelles (associations) de juges d'autres États, ainsi qu'avec des organisations internationales.

24. Existe-t-il un syndicat dont les juges peuvent être membres ? Si oui, quelles sont les relations entre ce syndicat et l'association de juges ?

Pas d'information.

Normes déontologiques

25. Les associations de juges ont-elles une influence sur l'établissement de normes éthiques ?

Le Congrès panrusse de juges a approuvé le Code de déontologie judiciaire.

Le Conseil de juges de la Fédération de Russie et les conseils de juges des sujets ont créé des commissions d'éthique.

Sur une base régulière, un Recueil des conclusions de la Commission du conseil de juges de la Fédération de Russie sur l'éthique est publié.

26. Les associations de juges contribuent-elles à une amélioration supplémentaire du système judiciaire ? Comment ?

Les organes de la communauté judiciaire participent activement à l'élaboration et à la Promotion des projets des lois fédérales visant à améliorer le système judiciaire et les procédures judiciaires, à protéger les droits et les intérêts légitimes des juges et à affirmer l'autorité du pouvoir judiciaire.

Perception

27. Comment le grand public perçoit-il les associations de juges ?

Positivement.